

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Liban Question écrite n° 16709

### Texte de la question

M Francois Leotard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur les consequences dramatiques des recents bombardements ayant affecte le Liban et, notamment, sur la cible particuliere qu'auraient constitue des colleges et ecoles francais. D'apres certaines informations transmises par les delegues du Conseil superieur des Francais de l'etranger a Beyrouth, l'institution Notre-Dame-de-Jahour et le college Notre-Dame-de-Nazareth auraient ete l'objet de violentes attaques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions prises afin de proteger les personnes et interets culturels francais sur place.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement partage l'emotion et la preoccupation de l'honorable parlementaire concernant la situation des colleges et ecoles du Liban et, notamment, des colleges de Jamhour et de Nazareth, institutions connues pour leur role traditionnel au service de la culture française, qui ont fait l'objet recemment de bombardements aveugles. Devant la gravite de ces bombardements, des demarches ont ete immediatement effectuees, a Paris comme a Damas, aupres des autorites syriennes pour protester contre l'atteinte ainsi portee a des etablissements exclusivement culturels. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement attache la plus grande importance au maintien et au developpement de la presence culturelle française au Liban. Les efforts consentis pour le Liban placent, en effet, ce pays au premier rang des Etats beneficiaires de l'action culturelle menee par la France dans le monde. Des fonctionnaires et cooperants français assurent, dans les conditions difficiles et avec un courage qui merite d'etre salue, la continuite et l'efficacite de cette presence. Ainsi, notre ambassade a Beyrouth organise-t-elle actuellement, malgre les difficultes dues a l'etat de guerre, les epreuves du baccalaureat français qui n'ont pu avoir lieu au mois de juin. Le Gouvernement est, par ailleurs, attentif a ce que tous les Libanais, a quelque communaute qu'ils appartiennent, puissent beneficier des possibilites d'education, de formation et de cooperation que la France n'a cesse d'entretenir au Liban quelles qu'aient ete les difficultes rencontrees pour le maintien de cette action. Conscient de l'importance que les Libanais attachent a la poursuite de notre presence culturelle, mais aussi des menaces auxquelles nos personnels et etablissements culturels peuvent etre exposes, le Gouvernement veille avec la plus grande attention a ce qu'ils puissent remplir leur mission dans les conditions de securite requises. Des dispositions precises et constamment mises a jour ont, notamment, ete arretees par nos services diplomatiques et consulaires pour assurer la sauvegarde de nos ressortissants dans l'hypothese ou cette securite viendrait a etre menacee.

#### Données clés

Auteur: M. Leotard Franeois

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 16709 Rubrique : Politique exterieure Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE16709

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3452